



# VILLE DE MARCKOLSHEIM

REGION GRAND EST

## DECISION DU MAIRE N° 2026-04

### TRAVAUX DE REPRISE DE VOIRIE SUITE A UN CHANTIER DE DEMOLITION

### INTERSECTION ENTRE LA RUE DU MARECHAL FOCH ET LA RUE DES SERPENTS

**Le Maire de la Ville de Marckolsheim,**

**Vu** l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 autorisant le Maire, pour la durée de son mandat, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**Vu** les crédits inscrits au Budget Principal – section d'investissement – article 2151 « Réseaux de voirie »

**Vu** l'offre transmise par l'entreprise VOGEL TP – 02 allée de Fautenbach – 67750 SCHERWILLER – en date du 23/02/2026, pour la réalisation de travaux de reprise de voirie (enrobés, pavés, bordures...) à l'intersection entre la rue du Maréchal Foch et la rue des Serpents, travaux rendus nécessaires suite à la démolition de l'ancienne boucherie (friche) ayant occasionné des dommages sur le domaine public.

### **DECIDE**

**Article 1er :** Les travaux de reprise de voirie (enrobés, pavés, bordures...) au niveau de l'intersection entre la rue du Maréchal Foch et la rue des Serpents sont confiés à l'entreprise VOGEL TP – 02 allée de Fautenbach – 67750 SCHERWILLER

**Article 2 :** Le montant du marché s'élève à **5708,40 euros HT soit 6850,08 euros TTC.**

**Article 3 :** Le Maire est autorisé à signer le marché par délégation du Conseil municipal.

**Article 4 :** Ampliation de la présente décision sera faite au registre des décisions et transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'Arrondissement de Sélestat-Erstein ;
- Monsieur le Trésorier de Sélestat.

Fait à Marckolsheim, le 25 février 2026

Le Maire,

Frédéric PFLIEGERSDOERFFER



Accusé de réception en préfecture  
067-21670284-20260225-DM2026-04-AU  
Date de rétransmission : 10/03/2026  
Date de réception préfecture : 10/03/2026